

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 MARS 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/03/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, David CICALA à Christophe LIAUD, Fabienne ALPHONSINE à Gaelle VUILLOT

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice Jobert a été désigné(e).

DELIB 2023.03.20.6**OBJET : Réhabilitation thermique Maternelle Bellevue - Arrêt des modalités de financement**

Monsieur Laurent PASTOR, adjoint délégué au patrimoine bâti et VRD, expose aux membres du conseil municipal que la collectivité a inscrit des crédits au budget primitif 2023 pour la réhabilitation de l'école maternelle Bellevue dont le coût prévisionnel est estimé à 1 029 479€ HT, soit 1 235 374.80€ TTC.

Par délibération du 20 décembre 2021, le Maire est autorisé à solliciter l'aide des financeurs publics pour la réalisation de ce projet.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel HT | Taux |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------|
| Financements publics | | | |
| Etat | DSIL | 257 369€ | 25% |
| Région | | | |
| Département | Dotation territoriale | 140 000€ | 13.59% |
| Département | bonification performance énergétique | 100 000€ | 9.71% |

| Auto-financement | | | |
|-------------------------|--|-------------------|--|
| Fonds propres | | 532 110€ | |
| Emprunt | | | |
| Total HT | | 1 029 479€ | |

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : décembre 2022

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : février / mars 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : août 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 1 029 479€ HT.
- **APPROUVE** le plan de financement exposé.
- **RAPPELLE** que le Maire ou son représentant est autorisé, par délibération du 20 décembre 2021, à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/03/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 21 mars 2023 21/03/2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230320-lmc112264-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.